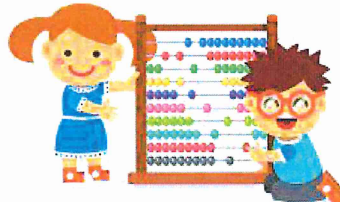


RÈGLEMENT INTÉRIEUR



CANTINE

PÉRISCOLAIRE



SAINT NICOLAS LA CHAPELLE

Année scolaire 2026/2027

RÈGLEMENT

1 facture mensuelle

Prélèvement bancaire (fournir un RIB)

INSCRIPTION

Fiche inscription cantine et périscolaire, fiche familiale de renseignements

et fiche de santé et d'urgence à compléter et signer

Règlement intérieur / accord à signer

A envoyer par mail avant **vendredi 14 août 2026** :

mairie@mairie-saintnicolaslachapelle.fr

INSCRIPTION AU TRIMESTRE :

pour 1^{er} trimestre avant 14 août 2026

pour 2^{ème} trimestre avant 30 novembre 2026

pour 3^{ème} trimestre avant 27 février 2027

INSCRIPTION OCCASIONNELLE :



CANTINE

Mail en mairie

Mardi avant 12 h semaine
précédant la semaine
concernée par l'inscription



PÉRISCOLAIRE

Mail en mairie :

au plus tard
la veille pour le lendemain
avant 16h00
ou
le matin pour le soir



CANTINE



PÉRISCOLAIRE

HORAIRES

lundi / mardi / jeudi / vendredi

2 services
11h40 et 12h40

Matin : 7h20 à 8h20
Soir : 16h30 à 18h30

TARIFS

par enfant et par jour

Repas cantine
6.90 €
Repas dans le cadre d'un
PAI
1.50 €

Matin 7h20/8h20 : **2 €**
Soir 16h30/17h30 : **2 €**
Soir 16h30/18h30 : **4 €**
Matin + soir (3h) : **5 €**

GESTION

Repas fournis par la
CUISINE CENTRALE d'Ugine
Menus équilibrés
1 menu végétarien / semaine
Panier repas interdit sauf P.A.I.

ATTENTION : goûter non fourni
pour chaque enfant :
Prévoir goûter dans son cartable

ABSENCE / ANNULATION

Les absences non prévenues seront facturées.

Absence pour maladie : 1^{er} jour dû, jours suivants non facturés

NE PAS APPELER, toujours prévenir la mairie par mail.

Cantine / périscolaire offerts le jour du repas de Noël

CONTACT

mairie@mairie-saintnicolaslachapelle.fr